



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### lieux de mémoire

Question écrite n° 106339

#### Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la question des sépultures des marins français morts à Mers el-Kébir, en Algérie. Il rappelle à ce titre qu'il l'avait déjà sollicité à ce sujet par une question écrite du 4 octobre 2005, et que la réponse avait été publiée au Journal officiel le 6 décembre 2005. Il s'inquiète en effet de voir qu'en dépit des mesures prises pour remettre le cimetière en état et pour remplacer la dalle du monument ossuaire, la protection du site n'est toujours pas totalement garantie et le cimetière continue d'être endommagé par des incursions rendues possibles par l'absence de gardiennage et d'un mur d'enceinte suffisamment dissuasif. Aussi, il souhaiterait savoir quelle est la situation actuelle concernant l'état et la protection du cimetière marin de Mers el-Kébir, où en est le dialogue entre le gouvernement français et les autorités algériennes sur le sujet, et quelles mesures vont être prises pour aboutir à une solution durable.

#### Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que depuis la fin de l'année 2005 le dossier du cimetière de Mers el-Kébir a connu une évolution substantielle. En 2005, un partenariat a été établi avec les autorités locales pour assurer la sécurité du site et sa restauration définitive. Ce préalable a conduit au lancement, à l'été 2006, du programme de sécurisation et de restauration. La mise en sécurité du site a débuté par la construction d'une maison pour un gardien permanent qui devrait être livrée très prochainement. Cette opération est complétée par le rehaussement du mur d'enceinte et par l'installation d'un éclairage public. La rénovation du cimetière comprend aussi la reconstruction de l'ossuaire et le remplacement des emblèmes par des pupitres dont la réalisation est en voie d'achèvement. Les militaires français qui reposent à Mers el-Kébir disposeront ainsi, et durablement, d'une sépulture digne.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Guy Teissier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106339

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 2006, page 10482

**Réponse publiée le :** 16 janvier 2007, page 534